

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | *Renforcement de la coopération publique-privée dans la lutte contre les contenus illicites et les atteintes aux mineurs en ligne, la Gendarmerie nationale rejoint l'association Point de Contact*

- Plus de 14 000 signalements reçus par Point de Contact pendant le confinement
- Augmentation de 130 % des signalements pendant le confinement (mars-avril-mai) par rapport à 2019
- Plus de 75% des signalements reçus concernaient une suspicion d'infraction sur des contenus d'exploitation ou d'abus sexuels sur mineurs
- Ne rien laisser passer, une coopération rapprochée entre la société civile, les autorités dont CyberGend et le secteur privé pour mieux protéger les enfants en ligne

Paris, le 3 juillet 2020 – Premier pourvoyeur de signalements auprès des autorités dans la lutte contre les contenus illicites en ligne, Point de Contact annonce aujourd'hui que **la Gendarmerie Nationale (DGGN)** rejoint l'association. L'adhésion de la Gendarmerie nationale en qualité de membre observateur intervient dans **un contexte particulier de crise sanitaire**, où entre mars et mai avec le confinement, **plus de 14 000 signalements** ont été enregistrés auprès de Point de Contact, **soit une augmentation de 130 %** par rapport à 2019 aux mêmes dates. Plus de 75% des signalements reçus concernaient une suspicion d'infraction sur des contenus d'exploitation ou d'abus sexuels sur mineurs.

Ne rien laisser passer : sensibiliser et mobiliser pour mieux protéger les enfants en ligne

Cours ou jeux en ligne, réseaux sociaux et groupes de discussion, l'augmentation du temps passé devant les écrans fait des enfants et des adolescents des cibles de choix pour les cybercriminels et les prédateurs. Diagnostic partagé par les cybergendarmes comme par les analystes de Point de Contact, le *grooming*, le chantage sexuel dit « sextorsion », la circulation et la récupération de contenus sexuels autoproduits tels « selfies » sont des phénomènes de plus en plus répandus. A l'instar de la Tech Coalition qui annonçait au début du mois le [Projet Protect](#), un plan de lutte commun pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne, l'exposition de plus en plus précoce à des contenus choquants exige une coopération rapprochée entre la société civile, la puissance publique et le secteur privé afin que l'expérience en ligne des enfants et adolescents reste la plus positive possible et qu'ils puissent y naviguer en toute sécurité.

« L'adhésion de la Gendarmerie à Point de Contact, c'est le double apport d'une force humaine avec une expertise opérationnelle et technique reconnue, de classe internationale, mais aussi une vision stratégique sur le numérique développée depuis 20 ans. », déclare **Jean-Christophe Le Toquin, Président de Point de Contact**. Le partenariat avec le Ministère de l'Intérieur se poursuit avec des actions collaboratives et des campagnes de prévention ciblées pour promouvoir des solutions simples et efficaces de signalement, notamment auprès des nouvelles générations comme [l'application mobile de Point de Contact](#), et ainsi renforcer les circuits de signalement pour diminuer, dans le respect la législation, la diffusion de tels contenus. Point de Contact compte déjà depuis mars 2019, comme membres observateurs avec voix consultative, la Préfecture de police (PP) et la Délégation ministérielle aux Industries de Sécurité et de Lutte contre les Cybermenaces (DMISC). Point de Contact travaille depuis longtemps en parfaite syntonie avec la Gendarmerie nationale et en particulier le Centre de Lutte contre les Criminalités numériques (C3N). **Le colonel Éric Freyssinet, chef du Pôle national de lutte contre les cybermenaces de la gendarmerie nationale** explique ainsi : « En devenant membre observateur de l'association Point de Contact, nous souhaitons rendre encore plus visible cet outil de signalement des contenus préjudiciables qui joue un rôle complémentaire, mais aussi poursuivre le dialogue avec les acteurs de l'Internet sur des solutions concrètes pour prévenir la délinquance qui peut s'y produire et dans cet esprit de partenariat offrir un Internet plus sûr à ses usagers. »

A propos de Point de Contact

Fondée en 1998, [Point de Contact](#) est une association loi 1901. Soutenue par la Commission européenne à travers le programme *Safer Internet*, l'association s'est rapidement imposée comme une référence auprès des autorités dans le traitement des signalements de contenus choquants et manifestement illicites en ligne. Point de Contact lutte contre les images de violences sexuelles sur enfants, l'incitation à la haine et au terrorisme sur Internet et les réseaux sociaux. Membre fondateur du réseau international de points de signalement INHOPE, Point de Contact œuvre aux côtés de ses partenaires à l'échelle européenne et mondiale pour la suppression des images d'abus sexuels sur mineurs. Enfin, Point de Contact s'investit pour la reconnaissance et la protection des professionnels exposés au quotidien aux contenus violents.

À propos de Safer Internet France

[Safer Internet France](#) est le volet France du programme Safer Internet soutenu par la Commission européenne et déployé dans 31 pays. Le consortium *Safer Internet France* est composé de trois lignes d'action : [NetEcouté](#), numéro vert national pour la protection des mineurs sur Internet (0800 200 000) opéré par l'Association e-Enfance, [Point de Contact](#), service national de signalement en ligne des contenus illicites, [Internet sans Crainte](#), campagne nationale pour accompagner les jeunes dans une meilleure maîtrise de leur vie numérique.

A propos de CyberGend

[CyberGend](#) est le réseau des enquêteurs numériques acteurs de la prévention et de la protection numériques de la Gendarmerie nationale. Ce dispositif est piloté par le Pôle national de lutte contre les cybermenaces et s'appuie en particulier sur des unités spécialisées tel que le Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) et des groupes d'enquête spécialisés dans chaque région ou département. Le C3N accueille en son sein le Centre national d'analyse des images de pédopornographie (CNAIP), chargé de l'administration d'une base de données nationale de ces contenus illicites et du travail de rapprochement et d'identification des victimes et des auteurs au profit des enquêteurs de la police et de la gendarmerie nationales.

Contact presse

Tel. 01 44 54 86 60

presse@pointdecontact.net

